REPUBLIQUE DU BENIN

**Budget Adopté 2015** 

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES PROGRAMMES DE DENATIONALISATION

Budget des citoyens

-----

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

Le budget de l'Etat pour la gestion 2015 est élaboré sur la base de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Quand bien même il n'intègre pas encore l'approche programmatique, il comporte de nombreuses innovations. En résumé, ces innovations concernent, entre autres, la distinction entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie et, par conséquent, apportent une clarification au niveau du besoin de financement global de la loi de finances. Désormais, le solde budgétaire global est la somme des trois soldes (solde du budget général, solde des budgets annexes et solde des comptes d'affectation spéciale).

Par ailleurs, outre le tableau d'équilibre du budget de l'Etat, la loi de finances pour la gestion 2015 est assortie d'un tableau de financement qui montre les instruments financiers par lesquels le solde budgétaire global déficitaire et les autres charges de trésorerie sont couverts.

Le présent document constitue une version simplifiée du budget adopté 2015 qui est mis en exécution au moyen de la loi n°2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015.

Il ambitionne de faciliter l'accès des populations à son contenu et s'articule autour des deux points ci-après

## I- Orientations et indicateurs économiques du budget 2015

Le budget adopté 2015 repose sur des orientations économiques favorables à l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces dernières sont articulées autour de :

- 1. la promotion de l'emploi des jeunes ;
- 2. le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ;
- 3. la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;
- 4. le développement local;
- 5. le développement et la modernisation des archives nationales ; la lutte contre les